



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/489

Création du label "Fabriqué à Lyon" et adoption du règlement du label

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGEY Camille

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/489 - CREATION DU LABEL "FABRIQUE A LYON" ET
ADOPTION DU REGLEMENT DU LABEL (DIRECTION DE
L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pour accompagner une consommation locale, éthique et durable, la Ville de Lyon souhaite mettre en valeur la création et la fabrication lyonnaise dans sa diversité et la richesse de ses savoir-faire. Pour cela, elle organise l'attribution d'un label dénommé « Fabriqué à Lyon ».

La création de ce label est un outil de mise en valeur du territoire, de ses artisans et de ses entrepreneurs. A travers ce label, la Ville de Lyon souhaite promouvoir la fabrication locale, la qualité des savoir-faire et la transmission des compétences. Le label « Fabriqué à Lyon » est également un outil au service des consommateurs lyonnais et des touristes.

La création de ce label est le fruit de nombreux échanges avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMA), le Village des créateurs, des associations de commerçants et d'artisans ainsi que des entrepreneurs et créateurs lyonnais dans différents corps de métiers.

Ce label a vocation à distinguer des produits ou gammes de produits dont le caractère local du processus de création et de fabrication ou de transformation est avéré et pour lesquels :

- la valeur ajoutée a été majoritairement réalisée sur le territoire de Lyon et de sa Métropole ;
- l'ensemble des étapes essentielles de fabrication ayant abouti à la création du produit a été réalisé sur le territoire de Lyon et de sa Métropole.

La candidature pour l'obtention de ce label est ouverte aux artisans et entrepreneurs immatriculés au Répertoire des métiers et/ou au Registre du commerce et des sociétés du Rhône.

Les quatre catégories de produits concernés sont représentatives de la diversité de la création et de la fabrication lyonnaise :

- Mode et création ;
- Artisanat alimentaire hors restauration ;
- Produits manufacturés ;
- Décoration, design et artisanat d'art.

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élus :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, 4^{ème} paragraphe :

- lire : « **l'ensemble des étapes essentielles de fabrication** ayant abouti à la création du produit a été réalisé sur le territoire de Lyon et de sa Métropole. »
- au lieu de : « **la fabrication ou la dernière transformation** ayant abouti à la création du produit a été réalisé sur le territoire de Lyon et de sa Métropole. »

DELIBERE

- 1 - Valider la création du label « fabriqué à Lyon » pour valoriser la création, l'artisanat et le savoir-faire lyonnais.
- 2 - Valider le règlement du label « fabriqué à Lyon » dont le texte est joint à la présente délibération.
- 3 - La composition du jury et les modalités d'organisation du concours seront précisées par arrêté.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

Grégory DOUCET